Fiche d'inscription Modules & CFF

1. ETAT CIVIL

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ……

Prénom : ……

Date de naissance : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Ville : ……

Téléphone : ……

E-mail du stagiaire : ……

Licencié(e) : ☐ OUI ☐ NON

Type de licence : ☐ Joueur ☐ Educateur ☐ Dirigeant (Certificat médical obligatoire)

N° licence : ……

Club : ……

Personne à contacter en cas d'urgence : …… Tél : ……

Sélectionnez ci-dessous la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire :

☐ Module U9	☐ Module U13	☐ Module U17-U19
☐ Module U11	☐ Module U15	☐ Module Séniors
☐ Certification CFF1	☐ Certification CFF2	☐ Certification CFF3

☐ Module U6-U7	☐ Module Gardien de But Initiation
☐ Module Animatrice Fédérale	☐ Module Futsal Initiation

Lieu de formation : …… Date de formation : ……

Information Pass Vaccinal

Depuis le 24 janvier 2022, le Pass Vaccinal a été mis en place par le gouvernement afin d'accéder à certains lieux recevant du public (ERP).

- Le pass Sanitaire est devenu le pass vaccinal pour les personnes âgées de plus de 16 ans
- Le pass vaccinal consiste en la présentation, numérique ou papier, d'une preuve de schéma vaccinal complet, d'un certificat de rétablissement de moins de six mois ou d'un certificat de contre-indication à la vaccination.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la **possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide**, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Ligue Paris Ile-de-France de Football
5 Place de Valois, 75001 Paris
Mail: formations@paris-idf.fff.fr - Web : http://paris.idf.fr/
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11753285075 auprès du préfet de la région
Siret n° 302 981 279 00011 - Code NAF : 93.19Z

Fiche d'inscription Modules & CFF

2. CONDITIONS & FINANCEMENT

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et conditionnées à **la réception du paiement** (se référer à la *Grille tarifaire* à télécharger sur https://paris-idf.fff.fr).

Un virement bancaire est également possible ; le libellé doit impérativement mentionner : **Nom de la formation + Lieu de formation + Nom du stagiaire. Ex** : SécuritéVersaillesDupont

Vous trouverez ci-dessous un rappel du barème concernant les annulations et les absences :

Annulation dans les 72h (avec justificatifs)	Annulation dans les 72h (sans justificatifs)	Absent le jour du stage (avec justificatif)	Absent le jour du stage (sans justificatif)	Abandon pendant le stage (justifié)	Abandon pendant le stage (non justifié)
Frais d'inscription retenus	Frais d'inscription + frais d'hébergement et de restauration	Frais d'inscription + frais d'hébergement et de restauration	Totalités des coûts	Coûts des prestations dispensées	Totalités des coûts

La prestation de restauration n'étant pas proposée sur ce module, vous ne serez pas sous la responsabilité ni du District, ni de la Ligue Paris Ile-de-France de football en dehors des heures de formation, créneau horaire du déjeuner/diner inclus

En transmettant le dossier de candidature, vous déclarez avoir pris connaissance des conditions précisées ci-dessus et les acceptez sans réserve

En fonction de votre situation, veuillez cocher les cases suivantes :

☐ Je vais payer personnellement ma formation.

☐ Le club finance ma formation ; compléter l'autorisation ci-dessous

AUTORISATION

Je soussigné Mme/M. ……..
Qualité (entourez) Président(e), secrétaire, trésorier(e)
Du club : ……..
Adresse du club : ……

déclare que le club prendra la charge financière de la participation de Madame / Monsieur ……à la formation ci-dessus référencée

À : ……., le ……..

Signature et Tampon du club

Moyen de paiement utilisé :

Prélèvement compte club

Chèque, à l'ordre du District du Val de Marne

Virement bancaire : **IBAN : FR76 1027 8061 6700 0209 1670 171**

BIC : CMCIFR2A

Libellé : Nom de la formation + Lieu de formation + Nom du stagiaire

Fiche d'inscription Modules & CFF

3. ATTESTATION D'ENGAGEMENT & D'HONORABILITÉ

Je soussigné(e) : ……

- M'engage à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Fédéral de la Formation, le Règlement Intérieur et le Conditions Générales de Vente en vigueur.
- Déclare dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).
- Atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus:

1. *Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal ;*
2. *Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code ;*
3. *À la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code ;*
4. *À la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code ;*
5. *À la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code ;*
6. *À la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code ;*
7. *Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique ;*
8. *Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code ;*
9. *À l'article 1750 du code général des impôts.*

II.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers).
  Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploités par la Ligue et l'IR2F dans le monde.
- Atteste sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il serait salarié.
- M'engage à régler le montant des frais pédagogiques dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.

Fait à …… le ……

Signature de l'intéressé(e)

Les données personnelles collectées dans ce formulaire sont réservées à l'usage exclusif du district et de l'IR2F de la Ligue Paris Ile-de-France de football aux fins de transmissions des informations nécessaires à votre participation aux formations, dans le cadre de l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles. Tous les mails indiqués recevront les informations de l'IR2F. Il est entendu que vous pouvez vous désinscrire à tout moment. Les destinataires de données sont le responsable de traitement, ses services internes en charge de la gestion de la mailing liste, ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données. Le responsable du traitement est l'IR2F, formation@paris-idf.fff.fr – 01 85 90 03 70. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de vous opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.